



Oser la France Océanique

**Contribution de la CPME Réunion destinée aux candidats
des 7 circonscriptions de la Région Réunion**

La CPME Réunion, première organisation patronale interprofessionnelle des TPE, assure l'accompagnement, la représentation et la défense de l'ensemble des entreprises locales auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Elle se bat jour après jour pour le développement et la valorisation du territoire réunionnais. Dans le cadre des prochaines élections législatives, elle souhaite apporter sa contribution au débat en attirant l'attention sur les difficultés et les opportunités économiques des régions ultra-marines.

Elle met en exergue les demandes des entreprises créatrices de valeur et d'emplois, qui souvent sont mal écoutées et peu entendues.



dans notre diversité patronale, portons auprès de l'ensemble des candidats, six mesures pragmatiques reposant d'une part sur la dynamisation de notre territoire et d'autre part la mise en place de conditions favorables à la conquête de nouveaux marchés dans nos espaces géographiques.

C'est en conjuguant l'effort de la société civile, des acteurs économiques et des représentants politiques que nous pourrions développer nos emplois, notre économie et notre territoire.

1

Mettre en place un grand Ministère de la France Océanique rattaché au Premier Ministre avec la nomination d'un représentant de chaque territoire auprès du Ministère de l'Economie et des Finances pour établir des traités de non double imposition avec les pays des zones de commerce exclusif des différents territoires d'Outre-Mer ; un représentant de chaque territoire auprès du Ministère des Affaires Etrangères, pour établir des relations diplomatiques et commerciales avec les pays voisins.

2

Saisir le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) afin qu'il pilote la coordination et l'évaluation de la mise en œuvre de la loi Egalité Réelle Outre-Mer (*en particulier de l'article 73 qui prévoit que les acheteurs publics peuvent réserver jusqu'à un tiers de leurs marchés aux petites et moyennes entreprises locales*).

3

Intégrer les chiffres des demandeurs d'emplois Outre Mer aux chiffres nationaux communiqués chaque mois par le Ministère du Travail, pour entraîner le gouvernement à faire du chômage ultra-marin une cause et une solidarité nationales.

4

Reconnaitre toute région dont le taux de chômage est supérieur de 5 points aux taux national comme Bassin d'Emplois à Dynamiser (BED) et soutenir la création d'activité et d'emplois en accordant aux entreprises qui créent de la valeur sur le territoire :

- > une exonération totale des charges sociales et fiscales pendant 10 ans au sein des territoires ultra-marins afin de leur donner les moyens d'être compétitifs face aux pays de leurs zones géographiques et rattraper leurs retards économiques relatifs par rapport à la métropole ;
- > une fiscalité spécifique en relevant le seuil du taux d'impôt sur les sociétés à 15%, de 38 120€ à 300 000€ ; au-delà de ce seuil, maintenir ce taux réduit pour les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise afin de renforcer les fonds propres notamment.

5

Pérenniser les mesures spécifiques aux Outre Mer telle que la LODEOM ou l'octroi de mer, dans le cadre de l'application de l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE) qui reconnaît les spécificités des Régions ultrapériphériques (RUP) et « permet au Conseil d'arrêter des mesures spécifiques, sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, visant à adapter certaines dispositions du droit et des politiques de l'Union aux caractéristiques et contraintes particulières de ces régions (*en particulier les surcoûts*) générées notamment par leur éloignement, leur insularité, leur climat, leur faible superficie et leur dépendance économique vis-à-vis d'un nombre limité de produits. »

- > Prendre appui sur les mesures actuelles pour qu'on devienne l'Europe océanique à travers l'espace de l'article 349 ;
- > Valoriser la LODEOM et l'octroi de mer comme un facteur d'Europe océanique.

6

Mettre en place un Grand Pacte de l'Alternance (apprentissage et professionnalisation) tripartite (Etat, Région, partenaires sociaux) pour une sécurisation du parcours du jeune, afin de mieux l'accompagner de l'amont à l'aval. Ce Grand Pacte d'une durée de 5 ans comporterait une aide à l'accompagnement tutoral renforcée pour l'outre-mer pendant la durée du contrat et un volet fiscal accordant une exonération totale de charges pour la TPE/PME (*plan zéro charges*).

